



Trans Europe Infos N°4

juillet 2021

MODIFICATIONS DU PLAN DE CIRCULATION DU TGV RHIN-RHÔNE POUR L'ÉTÉ

SNCF Voyageurs poursuit cet été sa stratégie d'adapter son offre TGV à la situation sanitaire du pays et à l'évolution de la fréquentation. Du 3 juillet au 29 août, les clients du TGV Rhin-Rhône retrouveront ainsi 75% de l'offre nominale en semaine, complétée les weekends par des TGV supplémentaires répondant aux besoins de déplacements Loisirs.

Pour les relations vers Paris, 12 allers-retours seront proposés en semaine (au lieu de 18), dont 4 depuis Zurich, 3 depuis Lausanne et 5 depuis Mulhouse. Les travaux de mise en accessibilité de la gare de Dijon réduiront le nombre de voies disponibles pour accueillir les trains et en conséquence les TGV de renfort du vendredi ne circuleront pas pendant tout l'été. Dans le détail, cette offre adaptée correspond à 7 allers-retours entre Mulhouse et Paris (au lieu de 12) avec un premier départ à 8h52, 5,5 allers-retours entre Belfort et Paris (au lieu de 9) avec un premier départ à 9h20, 5 allers-retours entre Besançon et Paris (au lieu de 8) avec un premier départ à 5h33 et 9,5 allers-retours depuis Dijon (au lieu de 15) avec un premier départ à 6h25. Le dernier TGV du soir desservant ces destinations partira de Paris à 18h52.



Le Bien Public

Sur la relation nord-sud, les 5 TGV de l'offre nominale circuleront quotidiennement avec la reprise de l'aller-retour Metz-Montpellier qui était suspendu depuis plusieurs mois. En raison des travaux dans le tunnel de Caluire à l'entrée nord de Lyon, certains TGV seront détournés par Lyon Perrache et ne desserviront pas Lyon Part-Dieu. Pour les mêmes raisons le dernier TGV sud-nord du soir à destination de Luxembourg sera détourné par Lyon St Exupéry et ne s'arrêtera pas ainsi au centre de Lyon.

21 ÉTATS EUROPÉENS SIGNENT UNE LETTRE D'INTENTION POUR LE TEE 2.0



BMVI

La mise en place du concept TEE (Trans Europe Express) 2.0, lancé sous la présidence allemande de l'Union européenne dans le but de développer les liaisons ferroviaires longue distance en Europe, a franchi une nouvelle étape le 17 mai avec la signature d'une lettre d'intention par les ministres des transports de 21 états européens. Dans cette lettre les Etats signataires s'engagent à apporter leur soutien politique au développement du concept et à faciliter les échanges entre les gestionnaires des infrastructures, les entreprises ferroviaires et les Etats concernés. Les signataires visent également la simplification de la planification de la capacité du réseau ferroviaire afin d'aligner les différents sillons nationaux dans un horaire cadencé européen.

Pour rappel, la LGV Rhin-Rhône figure dans deux des itinéraires proposés dans le cadre du TEE 2.0 – le service de jour Berlin-Frankfurt-Lyon-Barcelone-Madrid-Malaga et le service de nuit Frankfurt-Strasbourg/Zürich-Mulhouse-Lyon-Barcelone : https://www.bmvi.de/SharedDocs/EN/Documents/E/concept-tee-2-0.pdf?__blob=publicationFile.

RAPPORT : PLATEFORME INTERNATIONALE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DES VOYAGEURS

La plateforme internationale pour le transport ferroviaire des voyageurs (IRPF), créée par les ministres des transports européens en 2020, a publié son rapport intérim le 16 juin. Le rapport formule une série de recommandations pour le développement du transport international des voyageurs, préconisant d'accélérer la digitalisation et l'accès des usagers aux informations de voyage et aux systèmes de réservation, d'étendre la distribution des titres aux tiers, de poursuivre des initiatives comme le concept TEE 2.0 pour un réseau de trains européens et les projets pilotes de la Commission européenne tout en s'appuyant sur une analyse précise de la demande, et de faire émerger les initiatives visant à créer un horaire cadencé européen unique (Eurolink) : <https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/rapporten/2021/06/17/bijlage-2-voortgangsrapport-irp/bijlage-2-voortgangsrapport-irp.pdf>. A partir de ces recommandations l'IRPF développera un plan d'actions avec un nouveau point d'étape prévu à la mi-2022.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA RÉGLEMENTATION DU RTE-T

La Commission européenne a publié le 26 mai les résultats de son évaluation de la réglementation du Réseau transeuropéen de transport pour la période 2014-2020 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021SC0117>. L'évaluation a trouvé que la transformation du RTE-T d'une série de projets à un vrai réseau structuré est une réussite qui a été renforcée par le focus donné aux aspects fonctionnels du réseau. Cependant, la future politique du RTE-T devra faire face à une plus forte pression autour des objectifs ambitieux de l'Europe en matière de réduction des émissions de carbone à l'horizon 2030/2050, à la nécessité d'accélérer la digitalisation des systèmes de transport, et à des changements importants dans les attentes des usagers. Une approche centrée sur l'interopérabilité à l'échelle du réseau complet et une meilleure efficacité de son fonctionnement sera nécessaire pour contourner les obstacles qui perdurent, ainsi qu'un suivi étroit des projets du réseau de cœur du RTE-T qui doit être complété d'ici 2030.

LE CONSEIL EUROPÉEN ADOPTE LE RÈGLEMENT DU NOUVEAU MIE

Le Conseil européen a adopté le 14 juin le programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe 2.0 (MIE 2.0) pour la période 2021-2027, qui sera doté d'une enveloppe de 25,81 milliards d'euros pour le développement des infrastructures de transport, dont 11,29 milliards d'euros pour les pays de cohésion. Le vote intervenu au Conseil sera suivi par l'adoption définitive du MIE 2.0 par le Parlement européen : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/06/14/eu-s-flagship-programme-connecting-europe-facility-2-0-adopted-by-the-council/>



Conseil européen

ACTUALITÉS DES PROJETS DE LIGNES NOUVELLES EN FRANCE

Par décision ministérielle en date du 7 juin, le Ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari a validé le programme des opérations des phases 1 et 2 du projet de la **ligne nouvelle Provence Côte d'Azur** et confirmé le lancement de l'enquête publique début 2022. Cette décision suit les deux phases de concertation complémentaire conduites à la fin 2020 et au début 2021 sur ces premières phases qui concernent une série d'opérations capacitaires dans les nœuds azuréens. Le Ministre demande également à SNCF Réseau de proposer d'ici 2022 un programme d'études permettant de préparer les phases de concertation et le futur débat public pour les phases 3 et 4 du projet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/actualite/decision-ministerielle-du-7-juin-2021>.

